

**LOTISSEMENT COTE ROUSSE
VILLENEUVE-LES-BOULOC**

**RECHERCHE D'UNE SOLUTION COMPENSATOIRE A L'ABATTAGE DES CINQ ARBRES
FICHE DE SYNTHESE N°1 (29/02/2008)**

L'Association Culture et Environnement de Villeneuve-lès-Bouloc (Monsieur Barbaste, Monsieur Charlot) et l'Aménageur SARAMITE APL (Monsieur Alexandre Saramite) se sont rencontrés le 21 Février 2008, suite au recours gracieux déposé par L'ACEV à l'encontre du lotissement Côte Rousse.

L'Aménageur porteur du projet objet du recours a présenté le lotissement et notamment les plantations prévues, il a expliqué la concertation organisée pour ce projet avec le Maire, la Commission d'urbanisme, le Syndicat de voirie, ADRET (conseil de la mairie pour la rédaction du PLU).

L'Aménageur a expliqué la compétence du Conseil Général sur ce dossier, pour ce qui concerne la Route Départementale numéro 45. Le Conseil Général a donné son accord au projet de lotissement et a demandé l'abattage de cinq arbres, en exigeant de l'Aménageur une redevance de 3000€ par arbre. L'Association a confirmé que son action ne visait pas à remettre en question le projet de lotissement tel qu'il figure à l'Arrêté de Lotir n° LT3158706LE001. L'Association a précisé que sa protestation concerne la coupe des arbres figurant à l'entrée du lotissement Côte Rousse.

Les parties ont convenu ensemble qu'avant d'entamer des poursuites judiciaires devant le tribunal administratif, une nouvelle concertation avec les administrations compétentes serait souhaitable afin de réexaminer les solutions permettant la sortie du lotissement en minimisant l'impact sur les arbres.

L'Aménageur a pris contact avec la Mairie et le Conseil Général afin de définir la procédure nécessaire à la mise en place de cette nouvelle concertation.

L'Aménageur a signalé Mardi 26 Février, que seule la Mairie avait légitimité pour demander au Conseil Général de bien vouloir réexaminer ce dossier.

Avec l'accord de l'Association, l'Aménageur a organisé une réunion le 28 Février 2008, afin de demander au Maire de bien vouloir saisir à nouveau le Conseil Général.

Ont assisté à cette réunion :

Pour la Mairie : Monsieur le Maire, Monsieur André Gallinaro (Adjoint délégué voirie),
Pour l'Association : Monsieur Louis Barbaste (Président), Monsieur Charlot (Secrétaire Général),
Pour l'Aménageur : Monsieur Alexandre Saramite (co-gérant).

L'Aménageur s'est engagé à formuler par écrit une demande au Maire de Villeneuve Lès Boulocs, pour consulter le Conseil Général.

Le Maire s'est engagé à écrire au Conseil Général.

L'Association s'est engagée à respecter le processus de négociation indiqué ci-dessus afin d'aider l'Aménageur à obtenir de la Mairie et du Conseil Général un nouvel examen du dossier.

Afin de permettre un climat favorable à la conciliation, l'Aménageur et l'Association s'engagent à se consulter avant de prendre position dans l'évolution du dossier.

L'ACEV
Monsieur Louis Barbaste

L'Aménageur SARAMITE APL
Monsieur Alexandre Saramite

MAIRIE Villeneuve Lès Bouloc
Monsieur le Maire

Lu et approuvé
3-3-2008

Lu et approuvé
29/2/2008

Lu et accepté
Le Maire
Saup

